

*Travaux de la Chambre*

Si des changements importants sont apportés à l'interprétation ou à l'utilisation de l'article 43, ils devront l'être par les députés et non pas par la présidence. Je ne crois pas que cela entre dans les fonctions de la présidence, ni qu'il m'appartienne de proposer des changements. J'ai tenté d'expliquer comment j'interprétais chacun des articles du Règlement, mais après tout, la Chambre est là pour les députés et non pas pour la présidence. Les expériences comme celles que nous avons eues récemment empêchent le bon fonctionnement de la Chambre et cela nuit certainement autant aux députés qu'à la présidence.

Peut-être considérera-t-on mes propos comme une grave allégation, mais c'est néanmoins une question que les députés devraient étudier soigneusement. L'article 43 du Règlement pose des problèmes évidents et, je le répète, je demande aux députés de me faire leurs suggestions; en outre j'aimerais que le comité de la procédure et de l'organisation étudie sérieusement cet article du Règlement. Je conviens certainement, comme d'aucuns l'ont dit, que si l'article continue à être utilisé à mauvais escient comme cela a été le cas à en juger par certaines motions présentées récemment à la Chambre, il faut faire quelque chose pour remédier à la situation. Autrement, la présidence devra encore intervenir.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus pour demain et la semaine prochaine. Étant donné la discussion qui vient d'avoir lieu, je voudrais aussi lui demander s'il envisage de faire étudier les règles de procédure de la Chambre par le comité permanent.

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de répondre d'abord à la dernière question, les chefs des divers partis ont étudié le mandat qui pourrait être confié au comité permanent de la procédure et de l'organisation et j'espère que nous pourrions nous entendre d'ici quelques jours pour faire inscrire cette question au *Feuilleton*.

Quant aux travaux de la Chambre, nous poursuivons aujourd'hui l'étude du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal. Ce soir, nous allons bien entendu revenir à la procédure spéciale afin de permettre à mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration. Demain, vendredi, nous avons décidé d'abandonner provisoirement le bill relatif à l'impôt sur le revenu...

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Non... «délaisser».

**M. Sharp:** Pardon, délaisser provisoirement le bill relatif à l'impôt sur le revenu—puisque nous espérons que la Chambre se formera en comité plénier pour étudier brièvement le bill, et vendredi n'est pas un très bon jour pour voter. Donc, demain, nous étudierons le bill C-33, qui traite de l'exportation et de l'importation de biens culturels. J'ai aussi donné une liste de bills à caractère administratif que nous aurons peut-être la chance d'étudier plus tard au cours de la journée si nous disposons du bill C-33 avant la fin de l'étude des mesures d'initiative gouvernementale. Lundi, nous allons revenir au bill de mon collègue, que nous délaissions seulement demain, jusqu'à ce qu'il ait franchi toutes les étapes.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il a eu avec le ministre des Affaires des anciens combattants des entretiens concernant le renvoi du rapport Hermann au comité permanent des affaires des anciens combattants? Peut-il nous dire si ce document sera bientôt renvoyé au comité? Je sais que le ministre aime les débats rapides ou fulgurants et je pense qu'il pourrait obtenir immédiatement l'assentiment de la Chambre pour renvoyer le rapport Hermann au comité permanent sans même que nous en débattions.

● (1540)

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants, a reçu une lettre à ce sujet du secrétaire-trésorier du Conseil national des associations d'anciens combattants. M. Chadderton a laissé entendre à mon collègue qu'on ne pouvait s'attendre à ce que les mémoires soient prêts à être présentés au comité permanent des affaires des anciens combattants avant la semaine du 17 mars. Je pense que mon collègue désire que nous renvoyions le rapport avant cette date, mais pas trop longtemps à l'avance.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la procédure suivie aujourd'hui à la Chambre, en particulier par vous-même, pour donner la parole à certains députés qui voulaient poser des questions, et au sujet des décisions que vous avez prises accordant le droit de poser des questions supplémentaires. Je le reconnais d'emblée, aucun des députés n'a automatiquement le droit de faire suivre la question qu'il pose d'une question supplémentaire, mais c'est une pratique établie depuis longtemps à la Chambre que de le permettre, au moins au cours de la plus grande partie de la période réservée aux questions orales. C'est mon premier point et j'y reviendrai.

Deuxièmement, depuis la rentrée des Chambres, Votre Honneur a décidé, pour les questions orales de donner la parole aux différents partis en proportion du nombre de députés qu'ils ont à la Chambre. Tous les partis, y compris le mien, ont reconnu la justesse de cette façon de procéder. Avec tout le respect que je dois à Votre Honneur et avec grand sérieux, je voudrais vous inviter à examiner les décisions que vous avez prises la semaine dernière et à vous demander si elles sont conformes aux normes de justice suivies habituellement pour accorder la parole; je voudrais vous inviter à faire cet examen non seulement à mon sujet et à cause des questions que j'ai posées aujourd'hui—le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) y a déjà fait allusion—mais également au sujet du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), le troisième d'entre nous à prendre la parole aujourd'hui, qui n'a été autorisé à poser qu'une seule question et aucune question supplémentaire. Je voudrais vous inviter à y penser en tenant compte du nombre des questions supplémentaires que vous avez accordées aujourd'hui à des députés d'autres partis. Je vous demande simplement d'y réfléchir.

**Des voix:** Oh, oh!